



**FACULTÉ
DE SANTÉ**
UNIVERSITÉ D'ANGERS



Et si vous deveniez maître de stage d'un Docteur Junior ?

Septembre 2025



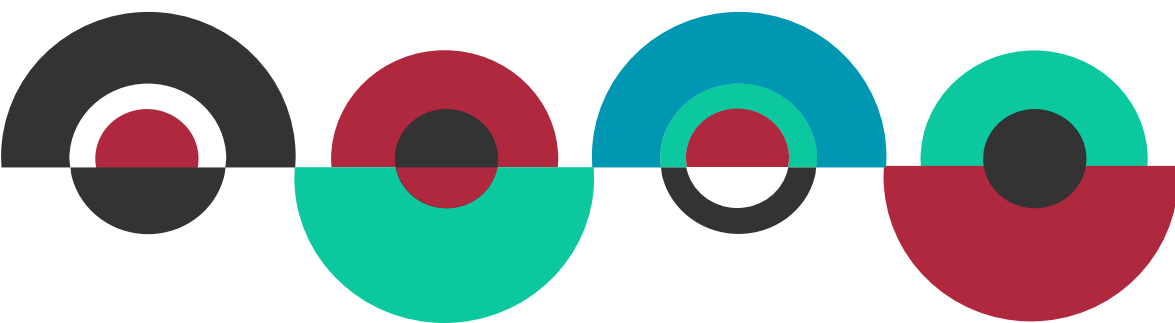
Le contexte de la 4ème année



Issue de la réforme du
troisième cycle des études
médicales de 2017



Mise en place dès novembre
2026
pour les internes intégrant leur
DES en novembre 2023



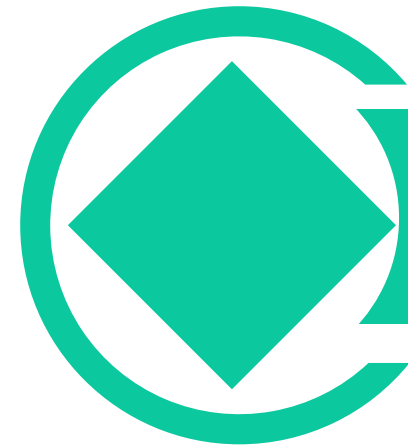
Pourquoi une quatrième année de Médecine Générale ?



**Favoriser l'identité
professionnelle**



**Permettre de réaliser
la moitié du 3ème cycle
en stage ambulatoire de
médecine générale**



**Sécuriser la transition vers le
début de l'exercice professionnel**

Qu'est ce qu'un Docteur Junior?

L'interne en phase de consolidation (4ème année) est nommé "Docteur Junior (DJ)"



+



Le DES est
validé à l'issue
des 4 ans

**Validation des stages
de la maquette
+
Enseignements
facultaires**

Thèse

**Inscription à l'Ordre des
Médecins sur un tableau
complémentaire**

Quelle est la rémunération du DJ?



Un salaire mensuel



une indemnité
mensuelle
spécifique à
l'exercice en ZIP



une prime
semestrielle
conditionnée à
l'activité



actes réalisés en
PDSA sur la base
du volontariat

**Le DJ travaille avec une carte professionnelle de santé donnant accès à “Amelipro”.
Il n'est pas médecin traitant des patients mais a une file active.**



Quelles conditions pour être PAMSU

Praticien Agréé Maître de Stage des Universités ?

**Le médecin doit être agréé
Maitre de Stage Universitaire et
suivre une formation
complémentaire en e-learning**

**Si le médecin n'est pas formé
Maitre de Stage Universitaire**

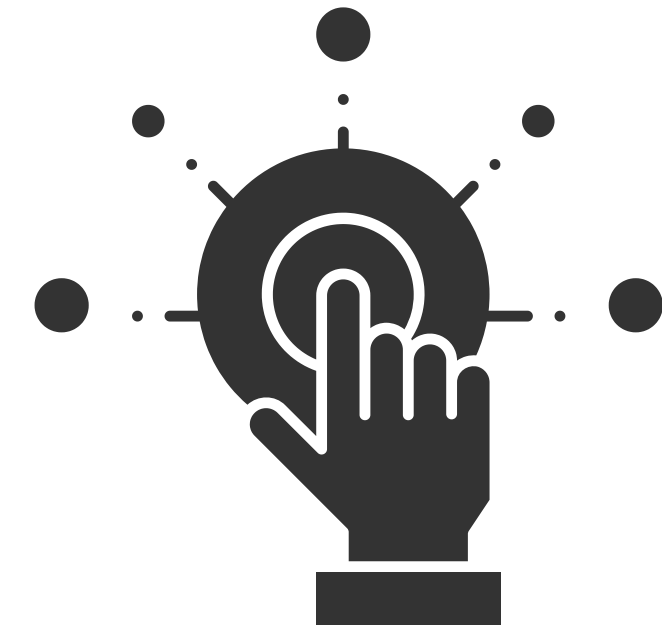
**Il doit suivre une formation
SIAMS organisée par le CNGE**

**Possibilité d'être indemnisé
par l'ANDPC**



Quelles contraintes pour le PAMSU ?

**Le médecin peut conserver
sa fonction actuelle de
MSU et devenir PAMSU
pour un DJ**



**Le PAMSU peut être absent
du cabinet mais doit être
capable de donner
rapidement un avis médical**

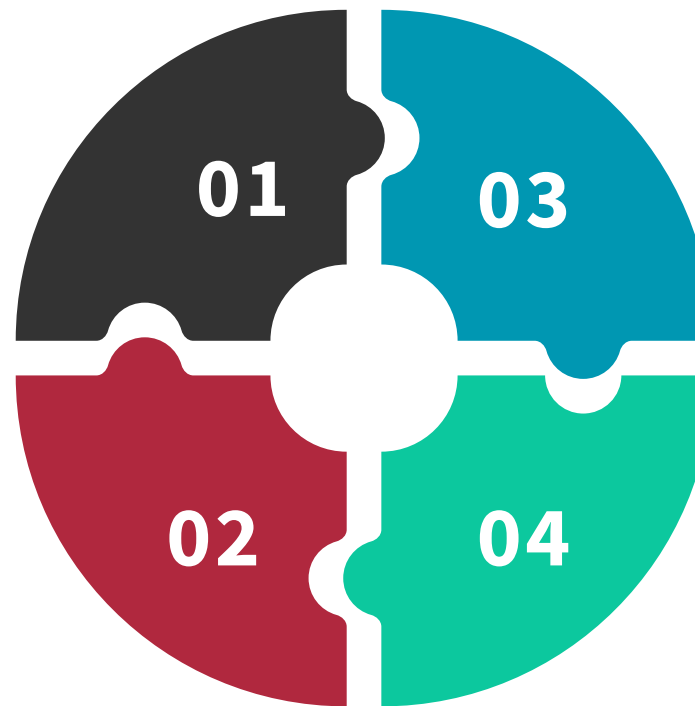
**Le Docteur Junior travaille
dans un cabinet où un
médecin thésé est en
exercice**

Quel matériel le cabinet doit-il fournir?

un bureau équipé du mobilier adéquat

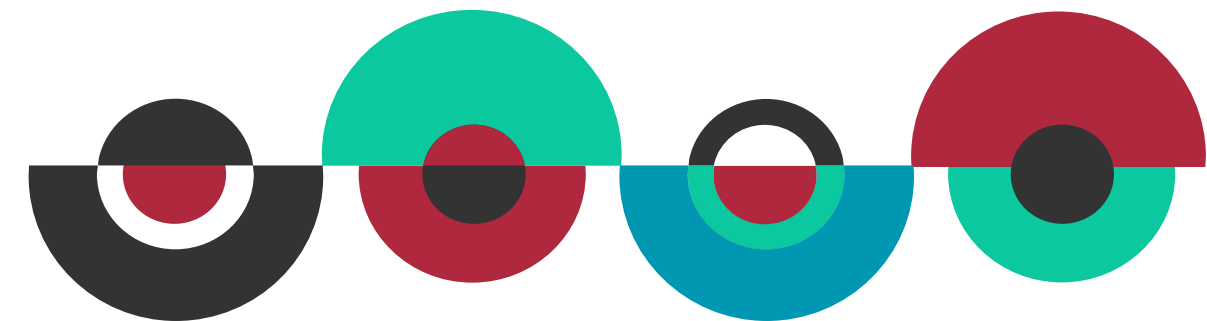
- table d'examen aux normes,
- matériel médical nécessaire notamment au suivi des enfants et des femmes

un ordinateur équipé d'un logiciel agréé Ségur numérique et d'un logiciel d'aide à la prescription, un système de télétransmission



les moyens d'accueil et d'organisation du secrétariat

une liste des professionnels de recours du territoire



Quelle est la rémunération du PAMSU?



1200 euros brut
d'indemnité de
compensation des
charges de
fonctionnement



600 euros brut
d'honoraires
pédagogiques



800 euros brut si
exercice en ZIP/
ZAC/QPV



400 euros brut si
supervision de la
PDSA



Quelles sont les modalités de stage?

Nombre de DJ ?

Plusieurs DJ sur un même site

Plusieurs PAMSU pour un DJ

Temps en stage ?

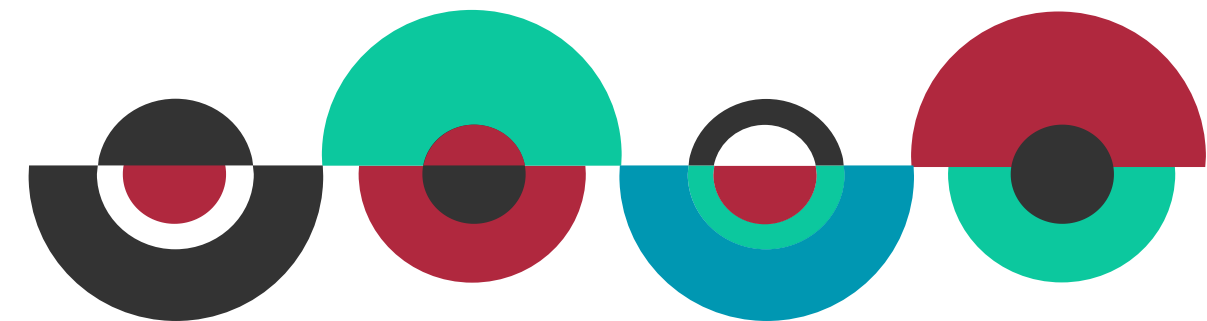
**Max 48h/semaine
4 jours par semaine
dont 1 j. pouvant être
dédié au projet
professionnel
+ 1 journée
universitaire**

Combien d'actes ?

**10 à 25 actes
par jour
maximum**

Gardes ?

**PDSA
sur la base du
volontariat**



Comment candidater ?

1

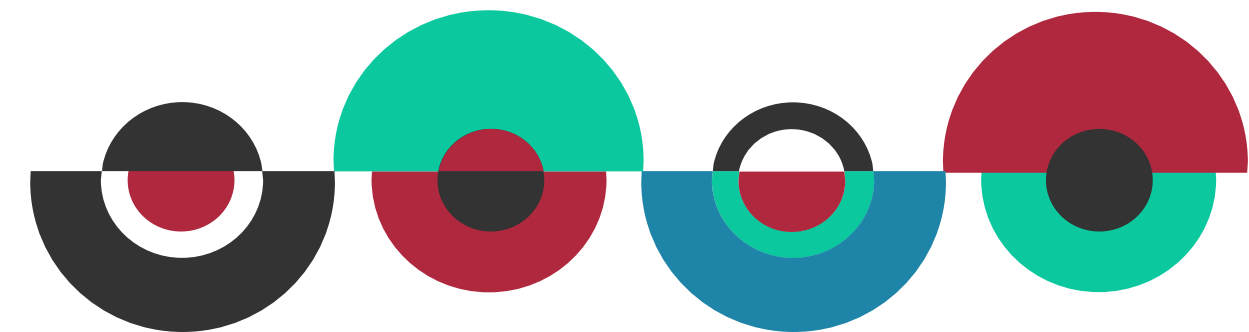
Que vous soyez déjà **PAMSU** ou non, contactez **Stéphanie REMACLE**, chargée de mission. **Dès octobre 2025**, vous recevez en retour un document à compléter portant sur votre projet d'accueil.

2

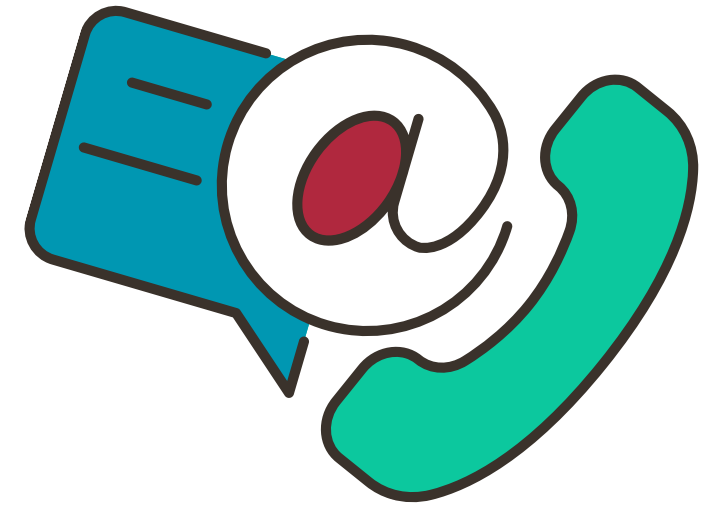
Une rencontre (présentiel ou visio) avec la chargée de mission permettra de valider le projet pédagogique. Le dossier est à déposer **avant décembre 2025**.

3

La procédure d'appariement **entre juin et septembre 2026**.
Prise de fonction en **novembre 2026**.



Qui contacter ?



Stéphanie REMACLE

Chargée de mission 4ème année d'étude de médecine générale

Tél: 0607264013

Mail: stephanie.remacle@univ-angers.fr

